

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19h00, le conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie, salle du conseil, après convocation légale.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MAZE, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**MEMBRES PRESENTS : 12**

**Étaient présent(e)s :**

ADAM Sébastien – DE BOURSETTY Olivier – ESVAN Emerich – GOSSWILLER Carole – GUERARD Amélie – JOLY Catherine – LE PELLETIER David – LEMARCHAND Isabelle – MARIE Christophe – MAZE Jean-Paul – OZOUF Jean-Pierre – VAISSAIRE Anne-Valéry

**Excusés ayant donné pouvoir : 3 et 4 (à partir de 19h46)**

Caroline PEYRACHE est représentée par Anne-Valéry VAISSAIRE

Floriane BELLEGUIC est représentée par Isabelle LEMARCHAND

Didier LALANNE est représenté par Amélie GUÉRARD

Olivier DE BOURSETTY est représenté par Jean-Paul MAZE (à partir de 19h46)

**Absent excusé : 0**

Madame Isabelle LEMARCHAND est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- Acquisition d'un tracteur
- Subvention de la C.A.F. : Remboursement trop perçu
- Salle polyvalente : Réparation mur mobile / facturation aux locataires
- Programme voirie 2021 : Choix de l'entreprise après consultation
- Urbanisme : jugement rendu par le Tribunal Administratif
- Maison LEPLEY
- Informations diverses
- Questions diverses

## 2021-24 ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'au cours des travaux budgétaires, il avait été décidé que le tracteur communal serait remplacé par un nouveau matériel.

Après avoir étudié plusieurs propositions, l'offre de l'établissement S.A.S. Maurice JOUENNE et Fils est la plus intéressante :

- TRACTEUR MF 5450-4RM 107 CH
- Année 2012
- 5 068 heures
- Chargeur faucheux fl20 avec kit de clapet de sécurité hydraulique

⇒ Prix HT 33 300.00 € / Prix TTC 39 960.00 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider celle-ci dans les termes décrits précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** l'acquisition d'un nouveau tracteur
- **ACCEPTE** la proposition de l'établissement S.A.S. Maurice JOUENNE et Fils d'un montant de 33 300.00 € HT / 36 960.00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

#### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 2021-25 SUBVENTION DE LA C.A.F. : REMBOURSEMENT TROP PERÇU

Madame Isabelle LEMARCHAND rappelle que nous avons signé avec la C.A.F. une convention nous ouvrant droit jusqu'au 31 décembre 2022, selon les conditions précisées dans ladite convention, à une subvention de fonctionnement concernant l'équipement : ALSH EXTRA SCOLAIRE BRETTEVILLE (centre de loisirs).

Le calcul du dernier montant de subvention pour l'année 2020 a permis de constater un trop perçu pour un montant de 1 060.43 €. Celui-ci a été constaté par les services de la C.A.F., après vérification d'une déclaration obligatoire d'ouverture qui n'avait pas été réalisée par nos services pour les dernières vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le remboursement par virement à la C.A.F. d'un montant de 1 060.43 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 2021-26 SALLE POLYVALENTE : RÉPARATION MUR MOBILE / FACTURATION AUX LOCATAIRES

Madame Carole GOSSWILLER informe l'assemblée que lors d'une location de la salle polyvalente (le week-end du 3 et 4 octobre 2020), le mur mobile a été abîmé.

Après devis de l'entreprise LELUAN MAP d'un montant de 68.00 € pour la reprise de l'impact sur le mur, il est proposé à l'assemblée de facturer cette réparation au responsable de cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** de facturer la somme de 68.00 € aux locataires de la salle polyvalente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire

#### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 2021-27 PROGRAMME VOIRIE 2021 : CHOIX DE L'ENTREPRISE APRÈS CONSULTATION

Monsieur Olivier DE BOURSETTY rappelle au conseil municipal que la commune a lancé une consultation afin de choisir une entreprise qui sera chargée de l'exécution des travaux de voiries 2021 suivants :

- CR13 : Chemin de la ROUPIE (bas) : Remise en état et goudronnage jusqu'à la chasse des MONPONNES et remise de matériau 20/40.
- CR13a : Chemin de la ROUPIE (haut) : Remise en état et goudronnage sur 50Ml.
- CR37 : Chemin de la FORGE : Remise en état et goudronnage sur 40Ml.
- VC 3 : Route du hameau NOYON : Remise en état et goudronnage sur 450Ml.
- VC 20 : Chemin des CLOS de la HAIE : Remise en état et goudronnage sur 270Ml.
- VC21 : Chemin de la CAVEE : Remise en état en goudronnage sur 285 Ml.
- VC22 : Rue du hameau LIOT : Réfection de 850m2 d'enrobé.

Quatre réponses ont été déposées par les entreprises suivantes : EUROVIA, MASTELLOTTO, BOUCÉ, COLAS.

Toutes ces entreprises ont la capacité pour réaliser les travaux demandés.

VOIE	EUROVIA	BOUCÉ	MASTELLOTTO	COLAS
CR 13	9 636.25 €	6 740.0 €	7 284.00 €	8 977.78 €
CR 13a	5 206.01 €	3 190.00 €	3 304.75 €	4 306.87 €
CR 37	3 282.68 €	2 274.00 €	2 394.55 €	3 468.36 €
VC 3	23 276.86 €	23 820.00 €	25 704.45 €	20 144.84 €
VC 20	14 077.93 €	14 380.00 €	15 535.40 €	12 315.36 €
VC 21	19 413.71 €	18 550.00 €	22 165.90 €	17 700.27 €
VC 22	23 278.56 €	17 995.00 €	23 445.25 €	18 890.07 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>98 172.00 €</b>	<b>86 949.00 €</b>	<b>99 834.30 €</b>	<b>85 803.55 €</b>

La commission voirie, réunie le 25 juin 2021, propose de retenir l'entreprise la moins disante à savoir l'entreprise COLAS pour la somme de 85 803.55 HT (102 964.26 € TTC).

Il y a lieu de noter que la commune de MAUPERTUS/MER a donné son accord pour régler la moitié des dépenses relatives aux travaux sur la VC3 (soit 10 072.42 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise COLAS pour la réalisation des travaux de voirie 2021, pour le montant total des travaux de 85 803.55 € HT soit 102 964.26 € TTC
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives au dossier et à son financement
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021.

### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 2021-28 URBANISME : JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur Olivier DE BOURSETTY rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2021-03 du 21 janvier 2021, il avait rendu compte de la saisine d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans le dossier BUHAN c/ COMMUNE DE BRETTEVILLE, permis de construire AUGÉARD (numéro de dossier 2001327-2).

Il est rendu compte de l'ordonnance de jugement prononcé par le tribunal administratif de Caen du 10 juin 2021.

Suivant les conseils de l'avocat de la commune, il est demandé au conseil municipal de voter l'autorisation au Maire d'effectuer toutes démarches afin de faire appel du jugement rendu par le tribunal administratif de CAEN auprès de la cour administrative d'appel de NANTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour défendre les intérêts de la commune afin d'ester en justice devant la cour administrative d'appel de NANTES
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches y afférentes.

### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 2021-29 MAISON LEPLEY

Monsieur Olivier DE BOURSETTY Informe l'assemblée que la vente de la maison LEPLEY a été évoquée en commission VOIRIES-BÂTIMENTS-URBANISME. Il a été imaginé de vendre l'ilot « à la découpe » en prévoyant de créer 3 logements en rénovant les constructions existantes.

Une estimation a été demandée à l'agence ACT-IMMO en Mai 2021.

Si l'opération est réalisable, la commission propose de confier à une agence immobilière la vente de cet ensemble immobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCÉPTE** le principe de vente « à la découpe » de la maison LEPLEY

Le sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

### **DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### INFORMATIONS DIVERSES

- REMERCIEMENTS : Remerciements aux élus présents les deux dimanches des élections départementales et régionales (le 20 et 27 juin 2021).
- REMERCIEMENTS : Remerciements des associations suite au versement de la subvention 2021 (LA LIGUE CONTRE LE CANCER, ADMR, LE LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME & AQUACOLE, SNSM, LES ANCIENS COMBATTANTS, SECOURS CATHOLIQUE, CŒUR ET CANCER).
- M.A.M. : La commune recherche toujours des assistantes maternelles ayant un projet de M.A.M. afin d'occuper les locaux chemin des Brûlés.
- CONSEIL D'ÉCOLE : Madame Isabelle LEMARCHAND évoque les points traités lors du dernier conseil d'école.
- SERVICES PÉRISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE : Un règlement intérieur est en cours de réalisation, il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Il sera demandé, aux parents d'élèves ou représentants, à partir de la rentrée de septembre 2021, un planning au mois pour l'accueil périscolaire. Le paiement des prestations « accueil de loisirs du mercredi » et « centre de loisirs » se fera à l'avance, au moment de l'inscription.
- CONSEIL MUNICIPAL : Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 septembre 2021 à 19h00.

- TOUR DE LA COMMUNE : Les élus municipaux de la commune sont invités le samedi 18 septembre de 9h00 à 12h00 pour effectuer un tour de la commune et des bâtiments communaux.
- CHATS ERRANTS : Une facture de 91.00 € a été reçue en Mairie pour la capture, la stérilisation et l'identification d'une chatte errante sauvage, ayant été signalé à Monsieur le Maire sur une propriété de la route Touristique.
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL : Madame Anne-Valéry VAISSAIRE rappelle que le brouillon du règlement intérieur du personnel communal a été envoyé à chaque élu pour avis, correction, ... Les retours peuvent être faits par mail auprès de la commission personnel.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Catherine JOLY : Les jetons de douche ne sont plus vendus aux résidents du camping municipal, pourquoi ?  
Réponse de Madame Carole GOSSWILLER : Nous avons actuellement 600 jetons dans la nature, en sommeil dans les mobil-homes des résidents. Les derniers achètent mais n'utilisent pas les jetons. Nous gardons le stock actuel (environ 40 jetons) pour les gens de passage. Nous reviendrons à la normale dès le stock de jetons renfloués.

La séance est levée à 20h50.